



RÈGLEMENT DE LA CANTINE MUNICIPALE DU GRAND AUVERNÉ (à l'attention des enfants)

Année Scolaire 2020/2021

1. Durant le trajet, j'obéis au personnel encadrant, je marche en rang, je donne la main, je respecte les consignes de sécurité, je respecte mes camarades.
2. Je dois passer aux toilettes et me laver les mains avant le repas.
3. J'apporte une serviette de table (recommandée pour les plus jeunes).
4. Je mets mon vêtement au porte manteau.
5. Je m'assoie à ma place dans le calme.
6. Je goûte à tous les plats et je mange proprement.
7. Je ne jette pas la nourriture.
8. Je parle doucement et sans crier à mes camarades de table.
9. Je respecte et j'écoute le personnel de service et j'obéis aux consignes.
10. Je respecte les locaux et le matériel.
11. Je ne casse pas la vaisselle et je ne tords pas les couverts.
12. Je ne bouscule pas mes camarades.
13. Je ne tape pas mes camarades.
14. Je ne dis pas de gros mots.

En cas de non-respect des consignes ci-dessus :



1^{er} avertissement : Je serai puni(e), je copierai ce règlement et je le ferai signer à mes parents. Si je suis trop petit(e), la responsable du service fera un mot que je remettrai à mes parents.

2^{ème} avertissement : des sanctions plus sévères pourront être prises.

Je soussigné(e) – NOM et Prénom de l'enfant (ou des enfants) :

.....
.....
.....

déclare avoir pris connaissance du présent règlement,

Date et Signature de l'enfant (ou des enfants) :

Date et Signature des parents :
(précédée de la mention lu et approuvé)

(1 exemplaire pour la famille, 1 exemplaire pour la Mairie)

✉ MAIRIE - 7, rue de la Barre David - 44520 LE GRAND AUVERNE ☎ 02-40-07-52-12. Fax 02-40-55-52-24
e-mail : accueil@grand-auverne.fr 🌐 <http://www.grand-auverne.fr>
Heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 - Fermé le Samedi